

NON, TOUS LES MAIRES RURAUX NE SONT PAS A VENDRE



**Lettre ouverte au Président de la
République,
au lobby France Energie Eolienne et à tous
les promoteurs éoliens
ainsi qu'à l'AMF**

**NON, TOUS LES MAIRES RURAUX NE SONT
PAS A VENDRE**

En tant que maire de mon village de Côte d'Or, j'ai reçu récemment une missive du président de France Energie Eolienne, le porte-parole du lobby de l'industrie éolienne Monsieur Nicolas Wolff, dont les termes m'incitent à répondre sous forme de lettre ouverte tant je souhaite faire partager mon indignation et ma colère avec de nombreux maires de Côte d'Or et de France, ainsi qu'avec les citoyens bien informés sur l'éolien qui, comme moi, se sentent harcelés par les promoteurs et leurs lobbies, ceux-ci les abreuvant de discours fallacieux, voire mensongers, sur la nécessité absolue de multiplier le nombre d'éoliennes sur notre territoire.

En effet comme le font d'habitude les promoteurs, le président de FEE vante dans sa lettre ci-jointe les mérites de l'industrie éolienne qui « *contribue ainsi à la croissance de nombreuses entreprises régionales* ». On se demande lesquelles car jusqu'à preuve du contraire l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne ou la Chine ne font pas encore partie de notre Région. Les filières industrielles et les sociétés-mères sont pratiquement toujours situées hors de France et ce sont ces pays étrangers qui au final bénéficient très largement des emplois industriels et de la manne financière démesurée d'argent public octroyée par la France sur le dos des travailleurs français qui produisent des richesses (en 2018 la Cour des Comptes a estimé que, pour 1€ d'investissement dans l'équipement de l'éolien, seuls 20 cts correspondaient à du matériel produit en France...).

Pour justifier et accélérer le développement de l'éolien en Région BFC le président de FFE prétexte que « *contrairement à d'autres régions notre parc éolien est peu développé....* ».

C'est faire peu de cas de la saturation que nous connaissons dans le département de Côte d'Or avec déjà un total de 227 éoliennes autorisées pour une puissance de 568 MW. C'est l'une des plus fortes concentrations en France dans un département parmi les moins ventés.

De plus le président de FEE n'a pas peur d'écrire que « *Les parcs éoliens installés en BFC représentent une **capacité** totale de 808 MW fin 2019, représentant... près de 40% de la **production électrique régionale** » ». C'est-à-dire que le président se permet de comparer une capacité de production qui s'évalue en MW, à une production réelle qui s'évalue en MW/h.*

FEE fait ici une **comparaison** mensongère **entre capacité et production réelle** pour tenter de masquer les effets négatifs réels de l'intermittence de l'éolien (intermittence due à l'absence ou au manque de vent, une éolienne produisant en moyenne environ 22% seulement de sa capacité de production), associée au fait qu'aucune solution de stockage à grande échelle, économiquement viable, n'a encore été trouvée (rappelons que le stockage grâce à l'hydrogène n'est toujours pas économiquement acceptable malgré les milliards investis dans cette recherche et que l'hydrogène est un produit dangereux).

De plus cette « intermittence aléatoire » qui dépend des caprices du vent devra donc être nécessairement compensée par une capacité supplémentaire d'énergie, « pilotable » elle, principalement le gaz russe qui produit du CO2 et qui nous fait dépendre de l'Allemagne ?

Ces énergies intermittentes sont en fait un gouffre de milliards d'euros d'argent public sous forme de subventions diverses. Cet argent public provenant de taxes sur les consommateurs et d'impôts démesurés serait beaucoup mieux utilisé dans le soutien, non seulement au personnel des hôpitaux ou dans les entreprises interdites d'activité pour cause de Covid, mais surtout dans l'éducation des jeunes en zone rurale, cette génération « sacrifiée ».

Enfin le président n'hésite pas à agiter de façon éhontée le spectre de la pandémie en invoquant « *la **crise sanitaire** qui a bouleversé nos vies et notre quotidien et nous rappelle à quel point la **production d'une électricité renouvelable et locale est indispensable** à la sécurité énergétique et au développement économique de nos territoires* ». Mr Wolff voudrait nous faire croire que le développement de l'éolien est **indispensable** pour résoudre la crise sanitaire ! Alors même que l'éolien est une énergie totalement dépendante du vent, une production d'électricité aléatoire et intermittente est-elle vraiment judicieuse pour le bon fonctionnement d'un hôpital ?

Mais conscient lui-même de la fragilité de telles assertions, Mr Wolff n'hésite pas à frapper les esprits avec l'argument massue susceptible d'appâter nos élus locaux : **les recettes fiscales**. C'est évidemment par cette carotte que le lobby FEE réussit à convaincre les élus des petites communes rurales asphyxiées financièrement, et qui

n'ont souvent même plus de quoi payer les frais d'école primaire de leurs enfants ni l'entretien de leurs routes et bâtiments publics. Et ce ne sont pas les communautés de communes qui vont résoudre leurs problèmes en proposant aux petites communes les plus pauvres de prendre à leur charge ces dépenses vitales, et ce alors même qu'elles perçoivent non seulement une part des impôts locaux de tous les contribuables communaux mais également une part des recettes fiscales des éoliennes. Beaucoup de maires ruraux de communes pauvres se voient donc obligés d'assumer l'installation d'éoliennes quels que soient les impacts environnementaux et humains, impacts qu'ils refusent souvent de voir par nécessité...

Mais non, tous les maires de France ne sont pas à vendre :

Non, la plupart des maires de communes rurales sensibles au respect des paysages, de la biodiversité (surtout l'avifaune), des forêts, du patrimoine, ainsi qu'au bien-être de leurs administrés, ne se laisseront pas acheter afin de préserver leur environnement. (A ce sujet, ne faudrait-il pas s'interroger sur le travail des cabinets d'expertise environnementaux, mandatés et payés par les promoteurs et ne vivant que grâce à l'éolien ? Leurs conclusions peuvent-elles vraiment être considérées comme objectives quand on est en même temps juge et partie ?).

Non, tous les maires de France ne se laisseront pas acheter pour que soient défigurés les magnifiques paysages naturels et sites patrimoniaux français ni pour qu'il soit porté atteinte à la biodiversité, à l'avifaune et aux forêts qui font justement l'attractivité de leurs territoires et permettent le développement du tourisme, activité économique essentielle qui permet souvent de compléter des revenus agricoles déclinants..

Non, tous les maires de France ne se laisseront pas acheter pour que soient défrichés des pans entiers de leurs forêts, non seulement pour l'édification des éoliennes mêmes mais aussi pour la création de chemins d'accès aux installations et le passage des raccordements électriques.

Non, tous les maires de communes rurales ne se laisseront pas acheter pour que soient enfouis dans les sols de leur commune 50 tonnes de ferraille et 1500 tonnes de béton pour chaque socle d'éolienne, sachant pertinemment que ce béton armé restera enfoui à jamais et que le démantèlement des éoliennes elles-mêmes restera à la charge du propriétaire (beaucoup plus que les 50 000 € mis en réserve...).

Non, tous les maires de France ne se laisseront pas acheter pour que les habitants de la commune et ceux des communes avoisinantes (dont l'avis ne compte guère puisqu'il ne s'agit pas d'un avis « conforme ») subissent malgré eux les nuisances visuelles, sonores et lumineuses, diurnes et nocturnes, ainsi que les nuisances des infra-frasons générées par le mouvement des pales, toutes ces nuisances affectant durablement leur santé.

Beaucoup de maires de notre région n'en peuvent plus du **harcèlement continu** dont ils font l'objet de la part des innombrables promoteurs éoliens qui croient pouvoir user et abuser d'arguments fallacieux et de promesses de recettes fiscales.

Notre devoir en tant qu'élus locaux est de veiller uniquement à l'intérêt général, à la **protection de l'environnement et au bien-être de la population** et de **refuser les parcs éoliens qui ne permettent pas de diminuer le réchauffement climatique** du fait de leur production aléatoire et intermittente, conjuguée à l'absence de stockage à grande échelle à un coût technique acceptable. (cf déclaration au TA le 3/02/21 de la ministre Barbara Pompili dans son mémoire en défense enregistré le 23/6/20 : « En ce qui concerne l'objectif d'augmentation des énergies renouvelables, celui-ci est indépendant de celle des gaz à effet de serre », tout est dit).

Les **pressions** de l'Europe et de l'Allemagne (dont la production électrique produit **8 fois plus de CO2** que la France), leur chantage aux subventions par le biais de Conseils Régionaux qui pratiquent l'écologie idéologique et absurde, sont également inacceptables pour les maires ruraux qui prônent une écologie rationnelle et efficace par rapport à son coût.

Espérons que les politiques idéologues qui considèrent l'écologie comme une religion reviendront à la raison...et que des gouvernants rationnels soucieux de l'intérêt général feront cesser le harcèlement moral des petits maires ruraux asphyxiés financièrement.

Marie Chodron de Courcel , maire d'Ecuitigny
Mairie, 30 Grande Rue, 21360 Ecuitigny

lettre ouverte adressée en réponse à celle de France Energie Eolienne, au Président de la République, aux présidents de l'AMF



Madame Marie CHODRON DE
COURCEL
MAIRIE D'ECUTIGNY
Mairie
21360 ECUTIGNY

Paris, le 6 avril 2021

Affaire suivie par : Mylène ROUSSEL – mylene.rousseau@fee.asso.fr - 07 63 97 41 26

Madame la Maire,

En tant qu' élu local, vous êtes au cœur des projets éoliens, de leur émergence sur le terrain à l'accompagnement de leur développement, jusqu'à leur exploitation. Cette mission est complexe, passionnante, parfois difficile, mais elle est avant tout essentielle pour l'avenir de nos territoires. Nous tenons donc par ce courrier à vous encourager à passer le pas de la transition énergétique, et vous assurer de tout notre soutien dans cette démarche.

La filière éolienne tient à vous assurer de son engagement pour garantir l'accomplissement des objectifs régionaux et nationaux fixés par la Programmation pluriannuelle de l'énergie. Elle participe au tissu économique de la région avec une multitude de spécialités intégrées sur l'ensemble du territoire et souhaite prendre part activement à son regain économique.

L'industrie éolienne contribue ainsi à la santé et à la croissance de nombreuses entreprises régionales. A travers ce courrier, nous souhaitons aussi rappeler quelques chiffres, et insister sur la nécessité de développer cette filière en région.

Les parcs éoliens installés en Bourgogne-Franche-Comté représentent une capacité totale de **808 MW⁵³⁵** à fin 2019, représentant à eux-seuls près de **40% de la production électrique** régionale. Ces 808 MW représentent **déjà 25M€ de recettes fiscales annuelles²** à toutes les échelles. A l'échelle locale, des retombées importantes sont également observées pour des entreprises de type TPE et PME qui participent à la fabrication de composants, aux chantiers de construction ou bien à la fourniture de services pour les parcs en exploitation. Ce sont près d'**1 Milliard d'Euros** qui ont déjà été investis pour le développement du parc éolien actuel, dont une part significative à destination d'entreprises régionales.

La région a défini sa feuille de route énergétique dans le cadre du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en positionnant l'énergie éolienne comme un des piliers fondamentaux de cette transition. L'objectif fixé est de disposer d'un parc éolien d'une capacité de **2800 MW** d'ici à 2030 puis **4500 MW** à horizon 2050. L'atteinte de cet objectif pourrait multiplier par **5** les retombées actuelles, pour **atteindre 125 M€ de retombées fiscales annuelles²** pour les territoires de notre région.

Aujourd'hui, l'emploi éolien en région est évalué à **plus de 850 emplois directs⁵³⁶**. Ces emplois sont répartis sur tout le territoire et en particulier dans les zones rurales. Ces territoires ruraux, où sont généralement localisés les actifs éoliens, connaissent une dynamique forte grâce aux activités générées.

La région Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un savoir-faire et de compétences sur l'ensemble de la chaîne de valeur :

⁵³⁵ RTE – Panorama des énergies renouvelables 31/12/2019

⁵³⁶ Observatoire de l'éolien 2019 - FEE



- Les études et le développement ;
- La fabrication de composants et l'assemblage ;
- L'ingénierie et la construction ;
- L'exploitation et la maintenance.

La création d'emploi régional peut se poursuivre et s'accélérer si elle s'accompagne en parallèle d'une activité importante sur son propre territoire. Car contrairement à d'autres régions, notre parc éolien est peu développé, c'est pourquoi en tant qu'acteurs contribuant à la vitalité de la filière, nous avons besoin que l'énergie éolienne continue sa montée en puissance à l'échelle régionale.

La filière est en cours de structuration en région, et nous souhaitons continuer à développer de l'activité et d'avantage d'emploi, créer des synergies entre tous ces acteurs et favoriser les échanges.

La crise sanitaire que nous traversons a bouleversé nos vies et notre quotidien et nous rappelle à quel point la production d'une électricité renouvelable et locale est indispensable à la sécurité énergétique de notre pays et au développement économique de nos territoires. Nous constatons que notre économie est lourdement impactée. Les régions françaises auront besoin d'un soutien particulier de ses acteurs économiques à travers le développement de leurs projets, sources de richesses locales et nationales.

L'ensemble des entreprises signataires de ce courrier entend rappeler que le savoir-faire éolien régional comprend l'ensemble de la chaîne de valeur et qu'il doit être soutenu pour l'économie du territoire et la réalisation collective de nos objectifs énergie-climat.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous prêterez à la présente demande et nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre haute considération.

Nicolas WOLFF
Président de France Energie Eolienne